

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 407

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 30 TER

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« fixés »

le mot :

« fixées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.